



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2025

Délibération du CCAS n° DEL EHPAD 2025-016

Le **21/11/2025** à 07h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Viry dûment convoqué le **14/11/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Mme Michèle SECRET, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 6

CHEVALIER Laurent, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, VIOLLET Michèle, TEXIER Mireille, GAL Marie-Madeleine

Procurations : 2

VIOLLET Pierre a donné pouvoir à VIOLLET Michèle, DERONZIER Michel a donné pouvoir à SECRET Michèle

Absents : 3

VIOLLET Pierre, DERONZIER Michel, HAMARD Patrick

Secrétaire :

VIOLLET Michèle

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

Transmission à la préfecture le 21/11/2025

Publication le 24/11/2025

Objet : EHPAD LES OMBELLES - Transformation d'un emploi d'agent social en emploi d'adjoint administratif territorial - Modification du tableau des emplois permanents et non permanents

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'administration, qu'un agent social titulaire à l'EHPAD Les Ombelles - CCAS de Viry, a été déclaré totalement et définitivement inapte à ses fonctions d'agent social, par le Conseil Médical Départemental, en date du 20 août 2025, dans le cadre de son congé de maladie ordinaire.

Le Conseil Médical a préconisé un reclassement professionnel, compatible avec son état de santé. À la suite de l'avis du médecin de prévention du 11 septembre 2025, un poste administratif adapté, a été identifié et validé comme compatible avec l'état de santé de l'intéressé.

L'agent a confirmé, par écrit, le 20 octobre 2025, son accord pour occuper ce poste administratif, conformément aux recommandations médicales.

Il est donc nécessaire de transformer un emploi d'agent social territorial actuellement vacant, en emploi d'adjoint administratif territorial, afin de permettre son reclassement direct au sein de l'EHPAD Les Ombelles

Cette transformation n'entraîne aucune incidence sur la masse salariale globale, les crédits correspondants étant déjà ouverts au budget au titre de l'emploi vacant d'agent social.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Entendu l'exposé, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve la transformation d'un emploi d'agent social territorial, actuellement vacant, en emploi d'adjoint administratif territorial, à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 1er novembre 2025, afin de permettre le reclassement professionnel d'un agent, dans un emploi compatible avec son état de santé.

Article 2 :

Approuve la modification du tableau des emplois permanents et non permanents correspondant à la transformation approuvée à l'article 1.

Résultat du vote :

Pour : 8 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
---------------	-----------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Président,

La Secrétaire,
Michèle VIOLET

Signé

Signé

Michèle SECRET
Vice-Présidente du C.C.A.S.